

CONCOURS « RETRAITE EN LEADERSHIP À PUNTA CANA »

Règlements officiels

*Le « masculin » représente à la fois le féminin et le masculin afin d'alléger le texte.
Le terme « Entreprise » représente Plexus Worldwide et Plexus Canada.*

1. Admissibilité

Le Concours « Retraite en leadership à Punta Cana » (Concours) de Plexus est seulement ouvert aux Ambassadeurs de marque qui résident juridiquement au Canada, au Mexique et aux États-Unis (y compris le district de Columbia et Puerto Rico) qui ont atteint l'âge légal de la majorité dans leur juridiction de résidence au moment de l'enregistrement. Nulle lorsqu'il est interdit par la loi. Les employés des parrains et leurs familles immédiates et les membres du ménage ne sont pas admissibles et ne peuvent pas participer dans ce Concours. Ce Concours est assujéti à toutes les lois et règlements fédéraux, provinciaux, régionaux, locaux et des États applicables. La participation constitue l'accord complet et inconditionnel de chaque participant pour être légalement lié par ces Règlements officiels et les décisions des parrains, qui sont définitives et contraignantes (sans droit d'appel) dans tout ce qui a trait au Concours dans la mesure permise par la loi. Mériter une récompense dépend de l'adhésion à toutes les exigences énoncées ci-après.

2. Parrains

États-Unis : Plexus Worldwide, LLC, 9145 E Pima Center Parkway, Scottsdale, AZ 85258.

Canada : Plexus Canada, LP, 6500 Autoroute Transcanadienne, Suite 400, Pointe-Claire, Québec H9R 0A5, Canada.

Mexique : Plexus Worldwide México, S. de R.L. de C.V., Ave. Jorge Alvarez del Castillo 1082-1, Mezquitán Country, Guadalajara, Jalisco, C.P. 44620, MEXICO

3. Période du Concours

Le Concours débute le 1^{er} septembre 2023 à 12h00^(HE) et se termine le 31 décembre 2023 à 23h59^(HE) (la « Période du Concours »). Les parrains sont officiellement responsables de ce Concours.

4. Comment se qualifier

Afin de se qualifier pour les récompenses du Concours, un Ambassadeur de marque doit :

- i) Être actuellement qualifié pour les commissions pendant les mois d'accumulation des Crédits;
- ii) Inscrire un minimum de 3 nouveaux Clients VIP qualifiés avec l'achat d'une commande initiale de 100 \$ US / 131,55 \$ CA / 140 \$ AU / 2044.50 MXN chacun pendant la période du Concours; et
- iii) Avoir un passeport valide pour voyager à Punta Cana, République Dominicaine. Le passeport doit être valide pendant 6 mois suivant les dates de la Croisière. Six mois des dates de la Croisière est le 20 août 2024.

5. Comment mériter des Crédits

Il y a 4 façons de mériter des Crédits pour des récompenses pendant le Concours « Retraite en leadership à Punta Cana »:

1. **Crédits d'inscription** : Chaque nouveau Client VIP de niveau 1 inscrit par un Ambassadeur de marque entre le 1^{er} septembre 2023 et le 31 décembre 2023 avec l'achat d'une commande initiale de 100 \$ US / 131,55 \$ CA / 2044,50 MXN avant les réductions, les taxes et les frais d'expédition

rapportera **15 Crédits d'inscription** à l'Ambassadeur de marque. En plus, chaque nouveau Client au détail / VIP de niveau 1 qui s'inscrit pendant cette même période avec l'achat d'une commande initiale de 150 \$ US / 197,33 \$ CA / 3 066,75 MXN avant les réductions, les taxes et les frais d'expédition méritera **25 Crédits d'inscription** à l'Ambassadeur de marque.

En plus, chaque nouveau Client au détail / VIP de niveau 2 qui s'inscrit pendant cette même période avec l'achat d'une commande initiale de 100 \$ US / 131,55 \$ CA / 2044,50 MXN avant les réductions, les taxes et les frais d'expédition méritera **5 Crédits d'inscription** à l'Ambassadeur de marque. Chaque nouveau Client au détail / VIP de niveau 2 qui s'inscrit pendant cette même période avec l'achat d'une commande initiale de 150 \$ US / 197,33 \$ CA / 3 066,75 MXN avant les réductions, les taxes et les frais d'expédition méritera **10 Crédits d'inscription** à l'Ambassadeur de marque.

Crédits d'inscription

Niveau 1 (Personnel) avec l'achat d'une commande initiale de 100 \$ US / 131,55 \$ CA / 2044,50 MXN ou plus	15
Niveau 1 (Personnel) avec l'achat d'une commande initiale de 150 \$ US / 197,33 \$ CA / 3 066,75 MXN ou plus	25
Niveau 2 avec l'achat d'une commande initiale de 100 \$ US / 131,55 \$ CA / 2044,50 MXN ou plus	05
Niveau 2 avec l'achat d'une commande initiale de 150 \$ US / 197,33 \$ CA / 3 066,75 MXN ou plus	10

2. **Crédits de rétention** : À compter du 1^{er} septembre 2023, l'Ambassadeur de marque méritera **7 Crédits de rétention** pour chaque commande subséquente, 2e commande de souscription ou discrétionnaire de 60-99 \$ US / 78,93-130,23 \$ CA / 1 226,70-2024,06 MXN de chaque nouveau Client au détail / VIP de niveau 1 qu'il s'inscrit avant ou le 1^{er} juillet 2023. Il méritera également **15 Crédits de rétention** pour chaque commande subséquente, 2e commande de souscription ou discrétionnaire de 100-149 \$ US / 131,55-196 \$ CA / 2 044,50-3 046,31 MXN de chaque nouveau Client au détail / VIP de niveau 1 qu'il inscrit avant ou le 1^{er} juillet 2023. Il méritera également **25 Crédits de rétention** pour chaque commande subséquente, 2e commande de souscription ou discrétionnaire de 150 \$ US / 197,33 \$ CA / 3 066,75 MXN de chaque nouveau Client au détail / VIP de niveau 1 qu'il inscrit avant ou le 1^{er} juillet 2023.

L'Ambassadeur de marque méritera aussi **3 Crédits de rétention** pour chaque commande subséquente, 2e commande de souscription ou discrétionnaire de 60-99 \$ US / 78,93-130,23 \$ CA / 1 226,70-2024,06 MXN de chaque nouveau Client au détail / VIP de niveau 2 qu'il s'inscrit avant ou le 1^{er} juillet 2023. Il méritera également **5 Crédits de rétention** pour chaque commande subséquente, 2e commande de souscription ou discrétionnaire de 100-149 \$ US / 131,55-196 \$ CA / 2 044,50-3 046,31 MXN de chaque nouveau Client au détail / VIP de niveau 2 qu'il inscrit avant ou le 1^{er} juillet 2023. Il méritera également **10 Crédits de rétention** pour chaque commande subséquente, 2e commande de souscription ou discrétionnaire de 150 \$ US / 197,33 \$ CA / 3 066,75 MXN de chaque nouveau Client au détail / VIP de niveau 2 qu'il inscrit avant ou le 1^{er} juillet 2023.

La commande subséquente, de souscription ou discrétionnaire admissible doit être une commande unique avant les réductions, les taxes et les frais d'expédition.

Crédits de rétention

Niveau 1 (Personnel) avec l'achat d'une commande unique de 60-99 \$ US / 78,93-130,23 \$ CA / 1 226,70-2024,06 MXN ou plus	07
Niveau 1 (Personnel) avec l'achat d'une commande unique	

de 100-149 \$ US / 131,55-196 \$ CA / 2 044,50-3 046,31 MXN ou plus	15
Niveau 1 (Personnel) avec l'achat d'une commande unique	
150 \$ US / 197,33 \$ CA / 3 066,75 MXN ou plus	25
Niveau 2 avec l'achat d'une commande initiale	
de 60-99 \$ US / 78,93-130,23 \$ CA / 1 226,70-2024,06 MXN ou plus	03
Niveau 2 avec l'achat d'une commande initiale	
de 100-149 \$ US / 131,55-196 \$ CA / 2 044,50-3 046,31 MXN ou plus	05
Niveau 2 avec l'achat d'une commande initiale	
de 150 \$ US / 197,33 \$ CA / 3 066,75 MXN ou plus	10

3. **Crédits d'avancement de rang:** L'Ambassadeur de marque méritera des Crédits d'avancement de rang quand il et ses Ambassadeurs de marque du Niveau 1 qui se sont inscrits n'importe quand dans l'histoire de Plexus qui avancent plus loin que leur position initiale de rémunération (leur plus haut niveau payé) entre le 1^{er} mai 2023 et le 31 août 2023. Chaque personne peut mériter des Crédits d'avancement de rang une seule fois pendant le Concours. La personne ne peut pas se mériter deux fois pendant le Concours.

Crédits d'avancement de rang	Vous	N1
Argent	50	25
Argent Senior	60	30
Or	70	35
Or Senior	80	40
Rubis	90	45
Rubis Senior et plus	100	50

4. **Crédits de constance :** L'Ambassadeur de marque méritera des Crédits de constance pour son classement de rémunération entre le 1^{er} mai 2023 et le 31 août 2023 et pendant les mois qu'il ne réalise pas d'avancement de rang. La personne peut mériter soit des Crédits de constance, soit des crédits d'avancement de rang, mais pas les deux pendant le même mois.

Crédits de constance	Vous
Argent	15
Argent Senior	20
Or	25
Or Senior	30
Rubis	35
Rubis Senior et plus	40

Pendant tout le mois de septembre, l'Ambassadeur de marque recevra le double de Crédits.

6. Récompenses associées

1. **1 250 Crédits :** Invitation à Punta Cana ¹
2. **1 500 Crédits :** 400 \$ US d'argent pour l'hôtel ²
3. **2 000 Crédits :** 600 \$ US d'argent de voyage ³
4. **2 500 Crédits :** Fête de départ VIP ⁴
5. **3 000 Crédits :** 1500 \$ US d'argent de voyage & Expérience de Voyage Premium⁵

L'événement « Retraite en leadership à Punta Cana » aura lieu du 17 au 20 février 2024 à Punta Cana en République Dominicaine. Les Ambassadeurs de marque qui méritent et leurs invités devront s'occuper par leurs propres moyens des frais de voyage et de transport.

Toutes les récompenses d'argent de voyage et d'hébergement seront déposées sous forme monétaire sur les comptes des commissions des Ambassadeurs de marque et seront versées sur une base hebdomadaire aux personnes qui atteignent le seuil de 1 500 ou 2 000 Crédits.

Les 1 215 premiers Ambassadeur de marque admissibles qui atteindront 1 250 Crédits recevront une invitation à la « Retraite en leadership à Punta Cana ». Si les Ambassadeurs de marque confirment leur présence, mais choisissent de ne pas y assister, toutes les récompenses du Concours qu'ils auraient reçus pendant leur voyage seront automatiquement perdus. Aucune alternative en argent ne sera émise et les récompenses ne sont pas transférables.

Les Ambassadeurs de marque qui ne peuvent pas assister en raison de circonstances atténuantes peuvent soumettre une demande d'exception, qui sera examinée au cas par cas. Les circonstances atténuantes incluent le déploiement militaire, la grossesse, la mort dans la famille ou une maladie sévère.

Si les Ambassadeurs de marque ont obtenu les 1 250 Crédits pour l'invitation à Punta Cana, mais que toutes les chambres ont déjà été remplies, ils seront placés sur une liste d'attente pour une invitation officielle à la Croisière et une attribution de cabine si elle devient disponible. À la fin du Concours, si les personnes sur la liste d'attente qui ont mérité les 1 250 Crédits ne reçoivent pas d'invitation officielle à l'hôtel en raison de la pleine capacité, elles recevront 500 \$ US, qui seront déposés dans leur compte de commissions au plus tard le 17 février 2024.

Tous les paiements par carte de crédit doivent être fait au nom de l'Ambassadeur de marque qui achète et non en celui du Parrain, ni d'un ascendant. Tout Ensemble de bienvenue et / ou produit acheté qui est retourné, remboursé ou refusé par e-chèque ne qualifiera pas dans cette Initiative. Toute personne qui n'est pas en règle sous les politiques et procédures de Plexus n'est pas éligible à participer dans ce Concours.

Les parties exonérées (définies ci-dessous) n'assument aucune responsabilité et n'acceptent aucune responsabilité pour toute demande de participation perdue, volée, retardée, illisible, endommagée, mal acheminée, en retard ou détruite. Toutes les participations peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment. Le Lauréat peut être tenu de présenter une preuve (sous une forme acceptable pour l'Ambassadeur de marque, y compris, sans limitation, une pièce d'identité avec photo émise par le gouvernement) d'être l'Ambassadeur de marque de Plexus associé à la participation sélectionnée.

¹ Cette invitation comprend une chambre pour l'Ambassadeur de marque et un invité pendant 3 nuits. L'Ambassadeur de marque et son invité arriveront à Punta Cana le 17 février 2024 et partiront le 20 février 2024. (Valeur de 1200 \$ US par personne)

² 400 \$ US d'argent pour l'hôtel seront déposés dans le compte des commissions de l'Ambassadeur de marque pour être utilisés au Spa ou lors d'une excursion de l'hôtel (Valeur de 400 \$ US).

³ 600 \$ US en argent de voyage seront déposés sur les comptes de commissions de l'Ambassadeur de marque et seront notés comme « autres revenus ». Le paiement final sera déposé au plus tard le 31 janvier 2024. (Valeur de 600 \$ US)

⁴ La Fête VIP de départ inclura l'heure du cocktail dans la suite C avec un cadeau exclusif. (Valeur de 200 \$ US)

⁵ (5) Les Ambassadeurs de marque qui atteignent 3 000 Crédits participeront à l'Expérience de Voyage Premium, qui comprend des accès exclusifs au site et à ses équipements, un surclassement dans une chambre Premium, des cadeaux spéciaux de la Retraite en Leadership directement à votre chambre ainsi qu'un transport privé. Vous recevrez également 1 500 \$ US d'argent supplémentaire pour le voyage. (Expérience Premium Valeur de 550 \$ US)

Avis au Lauréat et acceptation

Le Lauréat sera informé par courriel sur une base hebdomadaire à partir de la première semaine d'octobre 2023. L'impossibilité de joindre le Lauréat par courriel ou par téléphone après des efforts raisonnables (déterminés uniquement par le parrain) peut entraîner la disqualification de la récompense. Le Lauréat peut renoncer à son droit de recevoir une récompense. Aucun équivalent en argent pour les récompenses non monétaires ne sera disponible. Les récompenses ne sont pas transférables, ni incessibles, et aucune substitution ne sera effectuée, sauf dans les cas prévus aux présentes, à la seule discrétion du parrain. Le

parrain se réserve le droit de remplacer la récompense ou une composante de celle-ci pour quelque raison que ce soit par une récompense ou un élément de récompense de valeur égale ou supérieure. Le Lauréat est responsable de toutes les taxes et de tous les frais dans toute juridiction associée à la récompense. Le Lauréat peut être tenu de remplir un affidavit d'admissibilité, qui doit être retourné dans les 14 jours suivant la date de réception par le Lauréat. Le défaut de signer et de retourner l'affidavit ou la décharge dans les 14 jours, ou de se conformer à toute modalité ou condition des présents Règlements officiels, peut, à la seule discrétion du parrain, entraîner la disqualification d'un finaliste et la perte de son intérêt dans la récompense. Sauf là où la loi l'interdit, la participation à ce concours constitue le consentement du participant à la publication de son nom et de son image dans tout média à des fins commerciales ou promotionnelles, sans limitation ni autre rémunération.

Pour les États-Unis : Afin de faire vos rapports de revenus annuels à l'IRS, la valeur de n'importe quelle récompense, prix ou offre, que ce soit en argent ou non est considérée comme revenu imposable et sera incluse dans le formulaire 1099-NEC si vos revenus totaux de Plexus dépassent les 600 \$ US.

Pour le Canada : Chaque participant est le seul responsable à déclarer et à payer n'importe quel Impôt payable pour la réception d'une récompense.

Pour le Mexique : La valeur de n'importe quelle récompense, prix ou offre, que ce soit en argent ou non est considérée comme revenu imposable et sera traitée selon les directives décrites ici : <https://www.sat.gob.mx/home>.

7. LES PARTICIPANTS POTENTIELS DE L'INITIATIVE SONT SUJET À UNE VÉRIFICATION PAR LE PARRAIN, DONT LA DÉCISION EST FINALE ET LIANTE (SANS DROIT D'APPEL) DANS TOUTES LES MATIÈRES RELIÉES À L'INITIATIVE EN AUTANT QUE LA DÉCISION EST RAISONNABLE.

8. Conditions de participation et libération

Chaque participant accepte de: a) se conformer et être lié par ces Règlements officiels et les décisions du Parrain qui sont contraignantes et définitives (sans droit d'appel) dans toutes les questions relatives à cette Initiative; b) libérer et détenir inoffensive le Parrain et chacun de ses parents respectifs, filiales et sociétés affiliées, les fournisseurs de récompenses et toute autre organisation responsable du parrainage, de l'exécution, de l'administration, de la publicité ou de la promotion du Concours et de tous leurs dirigeants, administrateurs, employés, agents et représentants respectifs passés et présents (collectivement, les « **parties libérées** ») de et contre toutes les réclamations, les dépenses et la responsabilité, y compris (sauf lorsqu'elles sont interdites) mais non limitées à la négligence et aux dommages-intérêts de quelque nature que ce soit pour des personnes et des biens, atteinte à la vie privée (appropriation, intrusion, divulgation publique de faits privés, fausse impression sur le public ou autre théorie juridique), diffamation, violation du droit de publicité, violation de la marque, droit d'auteur ou autres droits de propriété intellectuelle, dommages matériels, décès ou blessures corporelles découlant de l'enregistrement ou du matériel d'un participant, la création d'un enregistrement ou d'une soumission d'une inscription, la participation à l'Initiative, l'acceptation ou l'utilisation ou l'utilisation abusive de la récompense et/ou de l'émission, de l'exploitation ou de l'utilisation de l'enregistrement; et (c) indemniser, défendre et détenir les parties libérées contre une ou contre toutes les réclamations, dépenses et passifs (y compris les honoraires raisonnables des avocats) découlant ou concernant la participation d'un participant à l'Initiative et/ou l'acceptation, l'utilisation ou l'utilisation abusive de la récompense par un participant.

9. Conditions et libération du participant

Chaque participant accepte de: a) se conformer et être lié par ces Règlements officiels et les décisions du Parrain qui sont contraignantes et définitives (sans droit d'appel) dans toutes les questions relatives à cette

Initiative; b) libérer et détenir inoffensive le Parrain et chacun de ses parents respectifs, filiales et sociétés affiliées, les fournisseurs de récompenses et toute autre organisation responsable du parrainage, de l'exécution, de l'administration, de la publicité ou de la promotion du Concours et de tous leurs dirigeants, administrateurs, employés, agents et représentants respectifs passés et présents (collectivement, les « **parties libérées** ») de et contre toutes les réclamations, les dépenses et la responsabilité, y compris (sauf lorsqu'elles sont interdites) mais non limitées à la négligence et aux dommages-intérêts de quelque nature que ce soit pour des personnes et des biens, atteinte à la vie privée (appropriation, intrusion, divulgation publique de faits privés, fausse impression sur le public ou autre théorie juridique), diffamation, violation du droit de publicité, violation de la marque, droit d'auteur ou autres droits de propriété intellectuelle, dommages matériels, décès ou blessures corporelles découlant de l'enregistrement ou du matériel d'un participant, la création d'un enregistrement ou d'une soumission d'une inscription, la participation à l'Initiative, l'acceptation ou l'utilisation ou l'utilisation abusive de la récompense et/ou de l'émission, de l'exploitation ou de l'utilisation de l'enregistrement; et (c) indemniser, défendre et détenir les parties libérées contre une ou contre toutes les réclamations, dépenses et passifs (y compris les honoraires raisonnables des avocats) découlant ou concernant la participation d'un participant à l'Initiative et/ou l'acceptation, l'utilisation ou l'utilisation abusive de la récompense par un participant.

10. Publicité

Sauf si les lois locales l'interdisaient, la participation à cette Initiative constitue le consentement du participant à l'utilisation du nom du participant, ressemblance, photographie, voix, opinions et/ou ville natale, État ou province et pays par le Parrain et ses agents à des fins promotionnelles dans n'importe quel média, dans le Monde entier, sans autre préavis, paiement ou considération et, le cas échéant, le participant accorde au Parrain une licence illimitée, mondiale, libre de redevances, non exhaustive, perpétuelle et irrévocable pour utiliser le nom, la ressemblance, la photographie, la voix, les opinions et/ou la ville natale, l'État ou la province et le pays à des fins promotionnelles dans n'importe quel média, dans le Monde entier, sans autre préavis, paiement ou considération. Lorsqu'il est interdit, le Parrain demandera au participant la permission d'utiliser le nom, la ressemblance et/ou la photographie du participant à des fins promotionnelles.

11. Conditions générales

Dans la mesure permise par la loi, le Parrain se réserve le droit, dans son seul pouvoir discrétionnaire absolu et dans l'intérêt des participants, d'annuler, de suspendre et/ou de modifier l'Initiative ou toute partie de celle-ci (y compris, sans limitation, ces Règlements officiels), si une fraude, des défaillances techniques ou tout autre facteur indépendants de la volonté raisonnable du Parrain porte atteinte à l'intégrité ou au bon fonctionnement de l'Initiative tel que déterminé par le Parrain à sa seule discrétion. Le fait que le promoteur n'ait appliqué aucune durée de ces Règlements officiels ne constitue pas une renonciation à cette disposition. En cas d'écart ou d'incohérence entre les modalités de ces Règlements officiels et les divulgations ou autres déclarations contenues dans tout document lié à l'Initiative, les modalités de ces Règlements officiels prévaudront, gouverneront et contrôleront.

12. Limitations de responsabilité

Les parties libérées ne sont pas responsables : a) de toute information incorrecte ou inexacte, qu'elle soit causée par des participants, des erreurs d'impression ou par l'un ou l'autre des équipements ou programmes associés ou utilisés dans l'Initiative; b) des défaillances techniques de toute nature (y compris, sans s'y limiter, les dysfonctionnements, les interruptions ou les déconnexions dans les lignes téléphoniques ou le matériel ou les logiciels des réseaux); c) d'intervention humaine non autorisée dans n'importe quelle

partie du processus d'enregistrement ou de l'Initiative; d) d'erreur technique ou humaine qui peut se produire dans l'administration de l'Initiative ou le traitement des enregistrements; ou (e) de toute blessure ou dommage à des personnes ou à des biens qui peuvent être causés, directement ou indirectement, en tout ou en partie, par la participation du participant à l'Initiative ou la réception ou l'utilisation abusive de toute récompense.

13. Litiges

Chaque participant accepte que tous les différends, réclamations et causes d'action découlant de ou liés à ce Concours, ou à toute récompense attribuée, soient résolus individuellement, sans recourir à aucune forme de recours collectif, tous les différends, réclamations et causes d'action découlant de ou liés à ce Concours, ou toute récompense attribuée, sont résolues exclusivement par :

Aux États-Unis : Les lois de l'État de l'Arizona, États-Unis sans donner effet à tout choix de loi ou règle de conflit de lois (que ce soit de l'État de l'Arizona, États-Unis ou de toute autre juridiction), qui entraînerait l'application des lois de toute juridiction autre que l'État de l'Arizona, États-Unis.

Au Canada : Les lois, statuts, ordonnances, règles et règlements applicables régis par les lois substantielles de la province de l'Ontario et les lois fédérales du Canada qui s'y appliquent, sans égard aux principes de conflits de lois. Les parties conviennent expressément que le lieu et la compétence seront exclusivement dans les tribunaux fédéraux et provinciaux situés à Toronto, Ontario, Canada. POUR LES RÉSIDENTS DU QUÉBEC SEULEMENT : Tout différend quant à la conduite ou à l'organisation d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Tout différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement dans le but d'aider les parties à parvenir à un règlement.

Tous les problèmes et questions concernant l'élaboration, la validité, l'interprétation et l'applicabilité du présent règlement officiel, ou les droits et obligations du participant et du commanditaire dans le cadre du concours, seront régis et interprétés conformément aux lois de l'État de l'Arizona, États-Unis, sans donner effet à un choix de loi ou à des règles de conflit de lois (que ce soit de l'État de l'Arizona, États-Unis, ou toute autre juridiction), ce qui entraînerait l'application des lois de toute juridiction autre que l'État de l'Arizona, États-Unis.

14. Renseignements personnels du participant

Les renseignements recueillis auprès des participants sont assujettis à la Politique de confidentialité du répondant, qui est disponible à <https://shop.plexusworldwide.com/privacy-policy> ou à des sous-domaines de ce site Web.

15. Résultats du Concours

Pour recevoir les résultats du Concours, faites parvenir une enveloppe préadressée et affranchie à : Liste des Lauréats – Concours « Retraite en leadership à Punta Cana », Plexus Worldwide, LLC, 9145 E Pima Center Parkway, Scottsdale, AZ 85258. Les demandes de la Liste des Lauréats doivent être reçues avant le 31 janvier 2024. Les Canadiens n'ont pas besoin d'affranchir l'enveloppe de retour.